

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE AYHERRE**

NOMBRE DE MEMBRES :

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- En exercice : 12
- Qui ont pris part à la délibération : 12

DATE D’AFFICHAGE-DATE DE LA CONVOCATION : 15 septembre 2022

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2022

L’an deux mil vingt-deux et le dix-neuf septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Arño GASTAMBIDE, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mmes DUHALDE Kattalin, ETCHEVERRY Sabine, ECHEVERTZ Chantal, OXARANGO Maite, et MM. BARBIER Koxe, BARNECHE Patrick, BISCAY Samuel, HERNANDEZ Frédéric, MONGABURE Philippe, OTEIZA Ramuntxo, PARACHOU Hervé.

Absents excusés : Mmes DARGUY Anne Marie, PEREZ Karine, SABALOUÉ Virginie

Mme ETCHEVETZ Chantal a été élue secrétaire.

Délibération N° 2022-05-04 : DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal,

➤ **adopte** la décision modificative n° 2 au budget principal, traduite par les écritures suivantes :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article-Opération	Montant	Article-Opération	Montant
2313 – Construction – Opération 172	171.47	001 : Excédent d’investissement reporté	171.47
	171.47		171.47

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article-Opération	Montant	Article-Opération	Montant
615221- Bâtiments publics	475	002 : Excédent de fonctionnement repor	475
	475		475

Total Dépenses	646.47	Total Recettes	646.47
-----------------------	---------------	-----------------------	---------------

Envoyé en préfecture le 20/09/2022

Reçu en préfecture le 20/09/2022

Affiché le

SLOW

ID : 064-216400861-20220919-2022_05_04-DE

ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Arño GASTAMBIDE



Acte rendu exécutoire
Après publication ou notification le 20/09/2022
Et après transmission en sous-préfecture le 20/09/2022